

L'occupation en 4 cartes

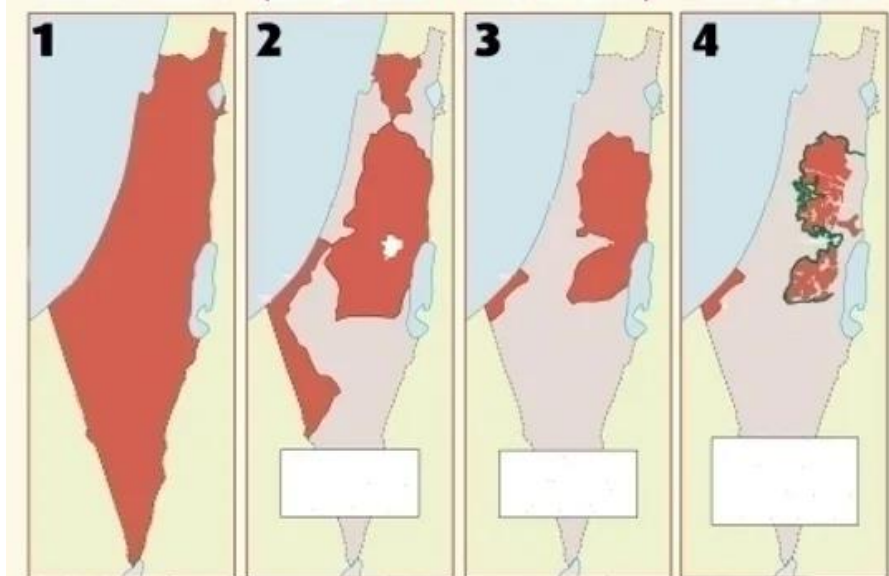
(détails ci-dessous)

Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023



Palestine : les responsables de l'horreur

Cher·e·s lect·eur·rice·s,

Pour la première fois, quelques jours après l'envoi de notre Lettre bimestrielle, nous avons décidé de publier l'article qui suit, sous la forme d'une **édition spéciale**, en raison de l'extrême gravité de la situation au Proche-Orient. Nous vous invitons à prendre connaissance de cet article, et nous vous informons qu'il demeurera consultable avec le numéro 26 de la Lettre sur notre site reinventonsquetigny.com.



Kibboutz Kfar Aza



Gaza

Les terribles attaques meurtrières et les enlèvements dont ont été victimes depuis ce 7 octobre 2023 des centaines de civil·e·s habitant des kibboutzim et localités israéliennes proches de la bande de Gaza constituent des crimes de guerre, des actes de terreur, que nous ne pouvons que condamner, moralement et politiquement. Rien ne peut justifier la prise d'otages et le massacre de civils, particulièrement d'enfants. Ces exactions, qui sont le fait du Hamas, une

organisation loin de représenter l'ensemble du peuple palestinien, nous choquent et nous affectent profondément, sur tous les plans.

Mais au-delà de l'émotion et de la condamnation, au lieu de nous diviser sur l'usage ou non du mot « terrorisme », que nos sensibilités diverses considèrent légitime ou non, mais dont les familles des victimes n'ont que faire, nous devons chercher à comprendre le pourquoi de ces horreurs.

Israël a le droit à exister et à vivre en sécurité tout comme les Palestiniens ont droit à vivre en paix dans un État souverain et reconnu. Le droit à la résistance d'un peuple est inaliénable et reconnu par le droit international, qui légitime aussi la résistance armée quand elle vise des militaires, des bandes ou des milices armées. C'est le cas du peuple palestinien victime d'une occupation militaire interminable protégeant des bandes de colons armés qui accaparent sans cesse leurs terres, leurs ressources en eau, arrachent leurs oliviers, étouffent leur économie. L'armée sioniste réprime toute forme de résistance, même non violente, et regarde ailleurs lors des agressions quotidiennes de plus en plus souvent meurtrières des colons.

Dans l'étroite bande de Gaza de 315 km² où la densité de population est la plus forte au monde, les deux millions trois cent mille habitant·e·s palestinien·ne·s subissent depuis seize ans un blocus inhumain qui a pour conséquences une économie dévastée, la malnutrition, ainsi qu'une très grave pénurie d'eau potable, de soins médicaux et d'électricité. Tout au long de ce blocus, elle a régulièrement subi au moins cinq attaques meurtrières de l'armée israélienne qui ont à chaque fois causé la mort de nombreux·ses civil·e·s et détruit des bâtiments civils tels que des mosquées, des écoles, des stations d'épuration d'eau, des centrales électriques, des hôpitaux.

Même les Marches du Retour non-violentes à Gaza il y a 3 ans ont été atrocement réprimées : des milliers de jeunes de la société civile, pacifiques, non armés, qui brûlaient des pneus et enflammaient des cerfs-volants sur la frontière, ont eu des centaines de morts et de blessés. Les snipers et autres tireurs d'élite de l'armée « la plus morale du monde » s'en donnaient à cœur joie, comme à la fête foraine, tirant exprès dans les genoux, avec des balles à fragmentation spéciales, pour faire de la population de Gaza un peuple d'estropiés et d'amputés.

De cela, nos bonnes âmes de la presse "mainstream" n'ont pratiquement pas parlé ! Qui peut douter que certains des "terroristes" ayant procédé aux massacres de samedi n'étaient pas parmi ces jeunes... ?

Ces actions, perpétrées depuis si longtemps par "TSAHAL", soi-disant "armée de défense" israélienne, ou par des colons, bénéficiant les uns et les autres d'une impunité totale, constituent aussi des crimes de guerre que bien peu condamnent.

De la part du gouvernement israélien actuel, l'extrémisme raciste et le mépris du droit humanitaire international semble n'avoir aucune limite. Ce 9 octobre, Yoav Gallant, le ministre de la Défense israélien, a annoncé l'imposition d'un « siège complet » à la bande de Gaza. « Pas d'électricité, pas d'eau, pas de nourriture, pas de gaz, tout est fermé ». « Nous combattons des animaux et nous agissons en conséquence ». Le gouvernement israélien annonce et assume donc la barbarie dont va souffrir la population gazaouie.

« Israël a le droit de se défendre » chantent en chœur les Macron, Biden et autres Zelensky (qui ferait mieux de se taire dans cette histoire !). Mais qui défend les Palestinien·ne·s, tout se passant comme si un mort arabe n'avait pas la même valeur qu'un mort israélien ?

L'État d'Israël se rend coupable à l'égard de l'ensemble des Palestinien·ne·s d'une politique d'apartheid, établie aujourd'hui de manière irréfutable par des organisations non gouvernementales aussi peu suspectes d'antisémitisme que l'israélienne *B'Tselem*, et les internationales, *Human Rights Watch* et *Amnesty International*. L'apartheid est un crime contre l'humanité, défini juridiquement par l'ONU depuis 1973, que tous les États ont le devoir de combattre.

Et Macron, Borne et leurs affidés de nous expliquer qu'« antisémitisme = antisémitisme », en stigmatisant celles et ceux qui ont le courage de la solidarité avec un peuple qui lutte pour sa survie et ses droits.

C'est la durée considérable du déni des droits les plus élémentaires des Palestinien·ne·s qui amène certain·e·s d'entre elles et eux, profondément humilié·e·s et/ou désespéré·e·s, à commettre ce que le droit international considère comme des crimes de guerre. Les dirigeants états-uniens, qui ont des dizaines d'années d'expérience dans ce domaine criminel, soutiennent militairement et économiquement l'État d'Israël quels que soient les crimes commis par ses dirigeants et son armée ; ils portent la plus grande responsabilité dans la perpétuation des immenses malheurs que vivent surtout les Palestinien·ne·s mais aussi les Israélien·ne·s.

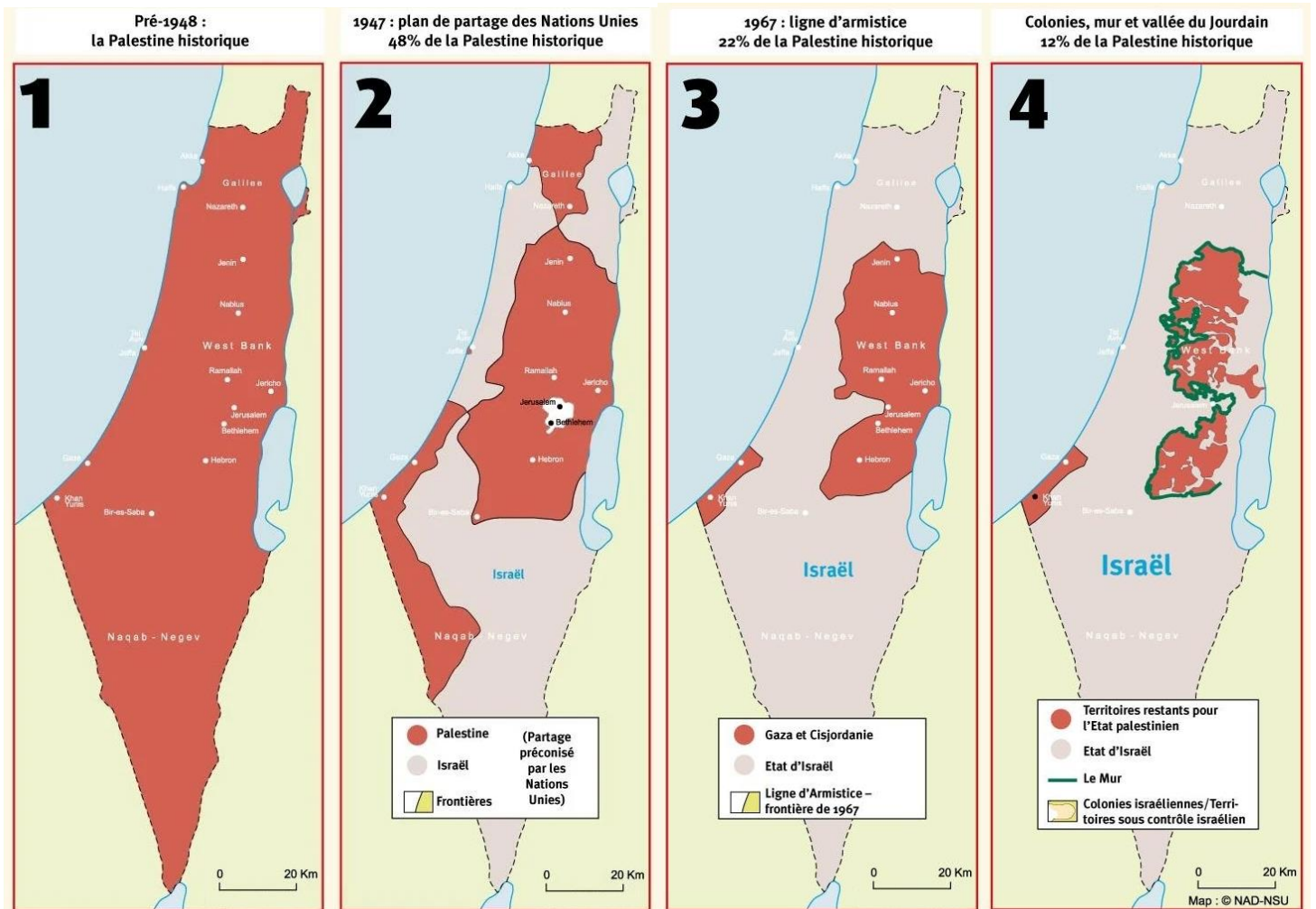
La responsabilité des dirigeant·e·s des États membres de l'Union européenne est à peine moindre, car L'UE, le plus grand partenaire économique d'Israël, possède de ce fait un moyen de pression extrêmement efficace pour obliger Israël à respecter le droit international... ce qu'elle s'abstient systématiquement de faire. C'est criminel.

La résistance palestinienne a fait voler en éclats le « calme » de façade. Le chaudron, trop chauffé, a explosé. Mais il n'y aura pas de solution militaire à ce qui oppose depuis si longtemps Israélien·ne·s et Palestinien·ne·s. La solution est politique. Elle implique le respect du droit international et des droits humains... que les États membres de l'ONU ont le devoir d'imposer à l'État d'Israël.

Nous vivons ici en France, mais nous côtoyons ou connaissons des gens qui ont de la famille, des amis en Israël / Palestine. Nous sommes nombreu·x·ses à être suspendu·e·s aux événements douloureux qui se déroulent.

Nous exprimons tout notre soutien à l'ensemble des victimes civiles de la guerre en cours, israéliennes et palestiniennes, mais aussi aux victimes qui meurent ou mourront les armes à la main, aux victimes de l'apartheid.

L'occupation en 4 cartes





Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Compte rendu du Conseil municipal du 28 juin

Les élus de *Réinventons Quetigny* vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal. Vous pourrez aussi suivre son déroulement sur la page YouTube de la mairie :

https://www.youtube.com/channel/UCTeEkNYt959jSKbrAzrh_ZQ.

Nous nous sommes **abstenus**, en cohérence avec nos votes précédents, sur deux sujets qui avaient fait l'objet de débats lors de précédents conseils : le schéma de mutualisation métropolitain (qui prévoit une mise en commun de différents services auparavant municipaux) et un nouveau calendrier des marchés visant à « continuer à dynamiser la Place Centrale »...

À ce propos, Madame Combelonge, représentante de la liste E.T.I.C. (de Monsieur Kencker) a vivement et longuement contesté, sans demander la parole, notre position sur la Place Centrale ; nous avons brièvement répondu, tandis que le Maire manifestait sa satisfaction d'une telle intervention.

Nous nous sommes également **abstenus** sur la vente d'un terrain de 1 906 m² (actuellement non occupé et bordé de peupliers, à l'est du boulevard de l'Europe) à la société CLAZ 2, qui doit y construire, entre autres (pour 3 050 m² de surface plancher), le nouveau siège du groupe CLAZ-GUITON constructions, aujourd'hui installé à Chevigny. Sans nier l'intérêt économique de cette implantation, nous trouvons le montant de la vente trop bas (175 000 €), nous nous interrogeons sur des nuisances possibles pour les riverains, et nous nous inquiétons de la cession à titre gratuit, en sus, de 136 m² appartenant au domaine public où se trouvent de majestueux peupliers (protégés par le PLUiHD).

Nous avons voté (comme nous l'avions déjà fait) **contre** le Compte rendu annuel de la SPLAAD (Société Publique Locale d'Aménagement - Agglomération Dijonnaise) prévoyant un second prolongement de 4 ans du contrat avec la Commune, cette prolongation ne pouvant selon nous s'expliquer que par des difficultés à finaliser les transactions du "Cœur de Ville".

Sans bien sûr mettre en doute le souci du Maire de donner une chance aux jeunes volontaires des *Projets de Réussite Éducative*, nous avons voté **contre** la convention qu'il nous proposait, car nous nous opposons au *principe* de cette mesure gouvernementale : assurance d'une précarisation tous azimuts des jeunes travailleurs concernés, régime non du Code du Travail mais du Service National, rémunération inférieure au SMIC, pas d'obligation de formation et de recrutement de personnels qualifiés, baisse artificielle du chômage...

En revanche, nous avons voté **pour** :

- la souscription à l'offre du Groupement d'Intérêt Public RESAH pour les services de télécommunications et de cybersécurité
- la hausse (trop longtemps différée) de la taxe locale sur la publicité extérieure
- le forfait "mobilités durables" étendant la prise en charge des agents municipaux
- l'extension aux enfants handicapés des aides aux agents pour séjours d'enfants
- la modification du tableau des emplois (redéfinition de quelques postes d'agents)
- une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Taxi-Brousse pour sa participation au Festival d'Avignon, avec nos félicitations à Alexis Louis-Lucas et aux membres de la Compagnie.

Nous souhaitons également, vu l'urgence, proposer dans un **vœu** une subvention de 1 000 € pour l'association Ukraine-Dijon-Bourgogne. Le Maire s'est déclaré surpris que ce vœu soit présenté directement en Conseil, l'usage étant d'instruire ce type de dossier en commission. Il a donc demandé au Conseil de voter contre la présentation de ce vœu ; la majorité municipale l'a unanimement suivi, ETIQ s'est abstenu, et nous n'avons donc pas pu argumenter sur ce projet. Inspirés uniquement par la volonté d'aider un pays victime d'agression, nous déplorons les mois de retard consécutifs à cette décision. Bien sûr, nous ferons tout pour que le vœu soit approuvé dès que possible, en commission puis en conseil.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Bilan de la municipalité à mi-mandat : tout rose ?

La majorité municipale vient de publier un bilan à mi-mandat. Il s'agit bien d'un bilan de la liste majoritaire qui n'a ni consulté ni invité les élus d'opposition à donner leur avis sur l'action de la majorité. Et pour donner un peu plus d'écho à ce bilan, les Quetignois-es ont été convié-e-s à 4 apéros : 7 et 13 septembre (voir photo ci-dessus), 5 et 12 octobre. Si l'intention d'être au plus près des habitants pour rendre compte de l'activité des trois années passées est louable et partagée, on peut regretter que cette formule, conviviale au demeurant, ait suscité jusqu'ici peu de débats.

Les réunions publiques d'infos et de débats qui permettaient à la population d'entendre d'autres voix que celle de son maître ont disparu du paysage démocratique de notre ville depuis plus de 6 ans.

Au-delà de l'autosatisfaction qui s'affiche sur ce bilan, tout n'est pas, selon nous, aussi rose qu'il n'y paraît dans l'action de la municipalité...

Beaucoup de positif... mais aussi des ratés !

La majorité a su, malgré la période difficile du Covid et l'explosion de l'inflation, maintenir le cap du service public à la population. Gérer une ville de près de 10 000 habitants n'est pas toujours une sinécure quand il faut répondre quotidiennement aux attentes de la population dans les domaines de l'éducation, des déplacements, de l'action sociale, des sports, de la culture, de la tranquillité publique, etc. Nous ne ferons pas l'affront à cette majorité de dire qu'elle n'y est pas parvenue, bien sûr avec l'aide indispensable du personnel municipal dont le dévouement et l'efficacité sont reconnus de tous. Sans cette synergie, la vie des habitants de notre ville serait tout simplement impossible. Qu'ils et elles en soient sincèrement remercié-e-s !

Plusieurs belles réalisations ont également émaillé cette première partie du mandat : l'achèvement de la nouvelle crèche, la construction de la médiathèque « La Parenthèse », la livraison par CDC habitat de l'immeuble HLM place centrale où ont pu se loger plusieurs personnes handicapées, ainsi que de l'immeuble intergénérationnel.

Pour autant, d'autres réalisations sont loin de faire l'unanimité. L'opération « Cœur de ville » n'est pas, pour beaucoup de nos concitoyen·ne·s, un modèle de réussite : près de 20 millions d'euros pour une opération de bétonnage, des arbres abattus, une densité de logements beaucoup trop forte et des surfaces de pleine terre et de verdure considérablement réduites. Une opération qui va à l'encontre de ce que le réchauffement et la qualité de vie des habitants auraient dû préconiser. Les multiples « cocoricos » de la majorité sur cette opération d'urbanisme n'y changent rien. Les Quetignois ne s'y sont pas trompés. Sur les 550 avis recueillis en 2019 par la Gauche Alternative sur la nouvelle place centrale, les deux tiers étaient défavorables à cette réalisation, car ce n'est ni l'écologie ni la résilience qui ont inspiré cette opération.

En matière de nouvelles constructions, nous ne pouvons pas passer sous silence deux opérations qu'on pourrait qualifier d'« urbanisme sauvage » : l'édification d'une résidence seniors de 125 logements par Kaufman & Broad, sans que la municipalité puisse (ou décide de) s'y opposer et sans que les Quetignois·es aient leur mot à dire. Près de la salle Mandela, Icade (le promoteur de la médiathèque) a acheté une propriété individuelle avec le projet de construire un immeuble de 50 logements. Opérations qui échappent à tout plan et débat d'urbanisme municipal parce que la loi est ainsi (mal) faite et que le P.L.U. quetignois de 2016 et ensuite le PLUi-HD du Grand Dijon le permettent.

Quetigny, modèle écologique ?

On pourrait le penser à la lecture du bilan. Certes, des initiatives ont été prises : « forêt » urbaine, haie bocagère, verger conservatoire, location d'un terrain à Promut pour la culture de fruitiers, initiatives qui ont fait la quasi-unanimité. Les économies d'énergie réalisées ces dernières années et celles à venir du fait d'isolations dans les écoles, notamment, vont également dans le bon sens.

Quetigny ville verte ? à la périphérie, sans aucun doute ; mais de moins en moins au centre-ville, où l'invasion du béton laisse de moins en moins de place à la biodiversité et à l'espace de vie des habitant·e·s.

La majorité municipale travaille sur l'« agenda 30 » depuis maintenant 3 ans, mais interrogations et incertitudes continuent d'entourer ses grandes priorités et ses projets.

Des solidarités renforcées ?

Si la solidarité s'exprime et se construit dans l'ensemble des services et des activités municipales (social, éducation, culture, sport, vie associative, accès aux services multiples de la ville), a-t-elle été renforcée ces dernières années ? Nous n'en sommes pas si sûrs...

Les choix d'investissements et leur volume n'ont pas été sans effet sur la qualité et les capacités du service public de notre ville. Les moyens de fonctionnement ont souvent été rognés ou maintenus à leur niveau, sans être renforcés depuis une dizaine d'années pour pouvoir financer l'opération « Cœur de ville », bien trop coûteuse.

La pauvreté et la précarité ne diminuent pas à Quetigny. Covid, chômage et inflation ont rendu la vie plus difficile aux plus démunis, notamment dans le domaine alimentaire. Si ce n'est pas au premier chef la responsabilité de la Municipalité, notre collectivité aurait sans doute pu mieux y répondre en termes d'aides et d'accompagnement. Les budgets du CCAS sont restés à un niveau trop faible, et l'action de ce service aurait dû déborder largement la population « seniors », qui demeure de façon trop exclusive l'épicentre de son activité.

Une des propositions de la majorité municipale, partagée par *Réinventons Quetigny*, était de conduire une étude sur un **revenu municipal complémentaire** pour que chaque habitant·e dispose au moins du minimum vital. À plusieurs reprises, nous avons incité la majorité à se saisir de ce projet, sur lequel le bilan présenté ainsi que les chantiers à venir font l'impasse.

Une nouvelle aide, le « bonus énergie », a vu le jour. Quoique très modeste, elle est bienvenue pour quelque 300 foyers. Renforcer la solidarité à Quetigny devrait aller bien au-delà... et selon nous, passer par ce revenu complémentaire municipal pour les personnes en dessous du seuil de pauvreté.

Muscler notre démocratie locale

Notre démocratie participative locale reste bien timide. Plusieurs initiatives prises pour consulter la population (nom de la médiathèque, concertation sur le verger conservatoire, enquête sur la relance des marchés hebdomadaires, questionnaire sur le sport et ses valeurs) sont positives et peuvent être un bon début, à condition d'aller davantage en profondeur, en vue de permettre à chacun·e de participer vraiment aux décisions importantes.

Les projets d'avenir pourraient être l'occasion d'aller vraiment plus loin.

Que faire de l'immeuble de **l'ancien centre social** ? Les Quetignoi·se·s sont invité·e·s à en débattre et à faire des propositions, ce qui est une très bonne chose. Sans doute faudrait-il fixer un cadre très précis pour cette consultation, par exemple une commission spéciale ouverte aux personnes intéressées qui rendrait compte publiquement de ses travaux.

Où en est-on du **projet « village bleu »** sur le site de l'ancienne crèche ? Là aussi, engager une véritable réflexion avec les habitant·e·s — et en premier lieu les riverain·e·s — sur l'avenir de ce site donnerait plus de consistance à nos balbutiements de démocratie participative locale. Dans cet espace entouré d'immeubles et du tram, mais où poussent beaucoup de jeunes arbres, n'y a-t-il pas d'autres choix que celui d'une nouvelle construction ?

Le **projet VATEL** sur le site de l'ancienne école ENITA n'a donné lieu à aucun débat ni consultation. Accueillir dans notre ville une école de formation aux métiers de la restauration, pourquoi pas ? Mais pourquoi une école privée ? Une vingtaine d'années après, ce site sera ainsi passé du domaine public à une entreprise qui se présente fièrement comme une « école internationale du management de l'hôtellerie et du tourisme ». Chacun·e pourra penser que ce n'est pas le bon choix. Certes, c'était dans le programme de la majorité, mais proposer aux habitants un programme tous les six ans ne suffit pas. Si l'on veut faire vivre la démocratie locale, il faut aussi les informer, débattre, organiser de véritables consultations sur les grands projets.



La Lettre

n° 26

octobre 2023

Comme un arbre dans la ville

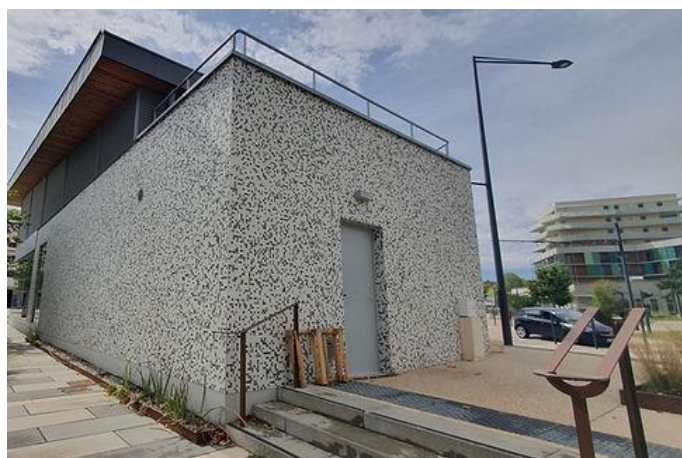
Au [dernier Conseil municipal](#) avant les vacances d'été, le 27 juin, nous avons subi l'attaque en règle d'une élue de la liste de Monsieur Kencker, Madame Combelonge, qui a reproché à *Réinventons Quetigny* ses critiques permanentes sur la Place Centrale, affirmant que nous étions les seuls à mettre en cause les choix d'urbanisme de la Mairie ; elle nous a demandé de « proposer des idées utiles » pour dynamiser cette place, préoccupation affichée par Monsieur le Maire.

Chiche ! Évidemment, impossible de la dynamiter, compte tenu des très lourds investissements de ces dernières années qui obèrent notre budget, disions-nous ce soir-là avec un humour... sans doute un peu trop « explosif » !

Mais on peut encore agir, sans dépenses excessives, et avec plus d'efficacité qu'en proposant (comme le fait la majorité) de simples changements dans les dates des marchés... qui s'avèrent, quels que soient les jours et les formules, de moins en moins achalandés.

D'ailleurs, nous l'avons déjà fait !

Nous avons suggéré (au Conseil municipal du 14 mars 2023) de créer, le long de la brasserie Quetign'Eat et vers le parking Est, un pan incliné destiné aux personnes à mobilité réduite, au lieu de les contraindre à faire tout le tour de la place pour se mettre à niveau. Contrairement à ce que nous avait répondu Monsieur le Maire, c'est possible, à condition de ménager un ou deux paliers de repos, [prévus par la loi](#).



Nous regrettons qu'il n'ait pas été prévu de façade végétalisée pour ce nouveau restaurant qui "jure", selon nous, avec le style du reste de la place. Pourquoi ne pas profiter de ces travaux pour

le "verdir" (sur le mur sud, face à Casino, et si possible également sur la paroi est), ce qui l'intégrerait mieux au paysage urbain ?

De même, il serait peu coûteux de rétablir, au terminus du tram, des pans inclinés pour l'accès au quai "départ" et pour la descente du quai "arrivée", dont les personnes à mobilité réduite ont été privées par deux marches au nord et une marche au sud, juste pour souligner la continuité d'une "belle" ligne droite prolongeant la bordure piétonne de la rue Pasteur... En bénéficieraient aussi les étudiant·e·s à valises, les personnes avec poussettes, les client·e·s des commerces avec leurs caddies...



Nous attendons toujours, avec une impatience non dissimulée — mais apparemment, c'est pour bientôt — la construction de toilettes publiques (que nous avons souhaitées gratuites) à proximité de l'arrêt du tram.

Rappelons en outre que nous avons chaleureusement approuvé le 13 décembre dernier la cession (pour une somme raisonnable) aux occupants du rez-de-chaussée des immeubles du sud de la place, heureusement beaucoup plus épargné par le béton) des petites terrasses végétalisées qui ont été privatisées *de facto* au cours du temps.

Le 14 mars, nous avons précisé notre position sur les problèmes liés à la consommation d'énergie des nouveaux immeubles : « puisqu'il a été décidé de tant construire, on aurait attendu un peu plus d'innovation dans le domaine de l'énergie » : le futur immeuble "à énergie positive" prévu à la place de l'ancienne Poste, qui tarde d'ailleurs à sortir de terre, fera figure d'exception.

Nous nous étonnons aussi, en cet été 2023, que les familles et les ados ne soient pas renseigné·e·s par une plaque sur la potabilité ou non de l'eau à proximité de la statue *La marche du Temps*... Si elle est potable, n'y aurait-il pas là des économies à réaliser? si elle ne l'est pas (par exemple si elle est recyclée plusieurs fois dans les jets d'eau), il faudrait prévenir les usagers.



Un petit bassin, au centre de la place (vers l'actuelle pharmacie), où viendraient boire quelques oiseaux qui ne peuvent le faire dans les jets d'eau, lui donnerait un peu de vie et de gaieté (c'est une dame rencontrée lorsque nous prenions des photos qui nous a fait cette suggestion, qu'elle avait soumise à la mairie sans succès) ; il faudrait bien sûr un entretien quotidien contre le moustique tigre.

Soulignons enfin que nous étions loin d'être les seuls à critiquer les choix de la mairie, quand il en était encore temps. En témoigne notre enquête du printemps 2019 auprès des habitants de Quetigny, dont vous pouvez [retrouver ici le bilan](#).



Dans la droite ligne des propositions que nous avons faites ou approuvées, voici de nouvelles suggestions, certes un peu plus coûteuses, mais réalistes, durables et fondées sur de solides travaux d'urbanistes et d'agronomes, pour éviter que la place, aujourd'hui « îlot de chaleur urbain » (dans sa partie nord), se transforme en fournaise en subissant l'inéluctable réchauffement climatique. Elles tiennent compte de publications récentes d'urbanistes, de forestiers et d'agronomes, coordonnés par le [programme Cooltrees de l'INRAE](#) sur le verdissement des centres villes.

Ces spécialistes s'accordent sur la nécessité de planter sur des surfaces étendues des arbres feuillus à ombre portée dense et large (ex. platanes, tilleuls, chênes pédonculés), atteignant à l'âge adulte des hauteurs respectables (≥ 10 m., parfois bien davantage).

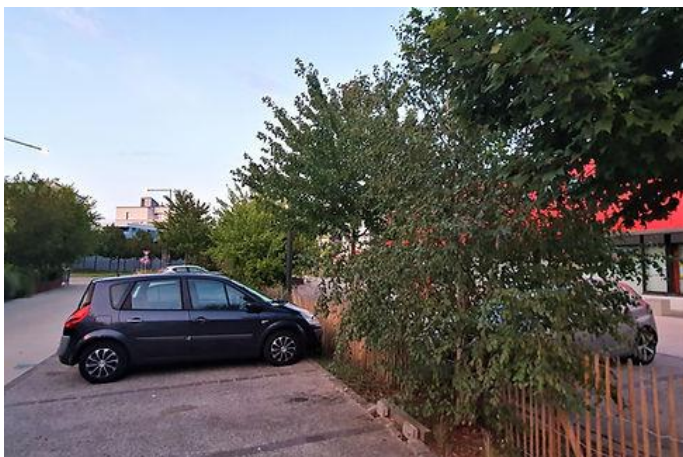
Tout en gardant la plupart des dalles de béton (dont certaines ont déjà été temporairement déplacées lors de menus travaux), on pourrait creuser de nouvelles cavités élargies et profondes pour y enraciner des arbres, disposés sur l'ensemble de la place, dans une terre adaptée aux essences choisies, riche, consistante, fraîche et calcaire, gage de bonne croissance.

Les travaux de l'INRAE le démontrent : en ville, les grands arbres ont de très nombreux avantages (climatisation, production d'oxygène, stockage de carbone, limitation de l'érosion et des inondations, biodiversité). Plus le volume de leur houppier est important, plus il absorbe l'énergie du soleil, et plus il a un pouvoir réfléchissant. Un tilleul de 9 m de haut et de 6 m de diamètre taillé "en tête de chat" (*voir ci-dessous des arbres ainsi émondés à Lunéville*) évapore plus de $2,6 \text{ m}^3 / \text{h}$ d'eau lors d'un premier jour de canicule, d'où un effet rafraîchissant immédiat 7°C de moins qu'en l'absence de protection par le feuillage !).



L'impact de la végétation arborée est impressionnant : + 10 % de couverture foliaire par les arbres => - 1 ° C de la température de l'air... De plus, la réverbération des dalles étant limitée par l'ombre, elles ne joueront plus le rôle de "poêle à frire" qui leur est dévolu aujourd'hui. On repaverait ensuite, en laissant assez de place autour des troncs pour la pousse des arbres...

Peut-on craindre qu'il y ait un jour trop d'arbres ? Non ! Si leur densité s'avère trop forte au bout de quelques décennies, on pourra les "dédensifier" (*voir ci-dessus la place de Bretagne à Rennes*), ce qui permettra de multiplier la couverture foliaire de chaque arbre par 2 ou 3, en augmentant la surface disponible au sol !



Le choix, sur le parking de Casino, d'une « barre » d'arbrisseaux d'essences diverses, dont diverses espèces d'érables (*acer*) et des chênes *quercus myrsinifolia* (toujours verts, mais procurant peu d'ombre) et qu'il a fallu protéger — pour quelques années sans doute — par une clôture, ne nous convainc pas. Et la plantation, en haut des marches, sur deux rangs seulement et tous les 8 m. environ (*voir ci-contre*), de chênes *quercus risophylla* du Mexique (qu'on nous dit destinés à atteindre une quinzaine de mètres, mais au houppier peu fourni) entre les dalles de béton, ne suffira pas à ombrager la place... sans parler des « bacs à arbres » (*voir ci-contre*) en acier corten (d'apparence rouillé) posés sur certaines dalles, comble de l'aberration !



Franchement, les arguments donnés par Rémi Détang en 2019 pour justifier ce choix (« commerces pas ou peu visibles en raison d'une végétation qui constituait une barrière naturelle », avec pour objectif ultime — et

manqué — d'une attractivité permettant d'éviter de « passer sous la barre des 10 000 habitants ») vous paraît-il convaincant ? Ce n'était, en tout cas, pas l'avis des habitants lors d'une [réunion de quartier](#) la même année... Les commerces ne sont-ils pas plus attractifs, aux beaux jours, lorsqu'on peut y accéder en marchant à l'ombre ? En hiver, lorsqu'on n'a plus besoin de rafraîchir la place et qu'on apprécie une certaine luminosité, les arbres se sont dégarnis et les commerces redeviennent visibles de loin !

Enfin, cette proposition serait-elle trop coûteuse ? Nous ne le pensons pas, surtout si on la met en parallèle avec l'argent déjà dépensé pour le Cœur de ville, et nous invitons tous les Quetignois, y compris les membres du Conseil municipal, à y réfléchir et à donner leurs avis.

https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_8eabcee98fbe4a6e8a8cc4859eb2015a.pdf
(résultats de notre enquête de 2019 auprès des citoyen·ne·s sur la Place Centrale)

<https://www.jardinsdefrance.org/wp-content/uploads/jdf-medias/files/Article%201.pdf>
(comment l'arbre, autrefois négligé en ville, devient une composante de l'urbanisme)

<https://www.youtube.com/watch?v=Z8tRa8akafA>

(courte vidéo de l'INRAE sur "les arbres, ces climatiseurs des villes")

https://www6.inrae.fr/cooltrees/content/download/3524/34166/version/2/file/COOLTREES_Numerique_Pages.pdf

(résultats détaillés d'une étude scientifique de l'INRAE sur l'impact des arbres en ville)

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenager-arbres-concevoir-choisir-entretenir-informer-retour>

(le CEREMA conseille les communes face au changement climatique et les conseille sur les arbres pourvoyeurs d'ombre)

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i16019567/maxime-le-forestier-comme-un-arbre>

(chanson de Maxime Le Forestier et Jean-Pierre Kerno, 1972... parce qu'elle nous a donné notre titre, et parce qu'on l'aime !).



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Plan d'eau d'Arc-sur-Tille : une plage privée, quelle drôle d'idée !

Aux portes de la métropole de Dijon, à l'est, la base nautique d'Arc-sur-Tille est prise d'assaut en été, surtout en période de canicule. Créée il y a une vingtaine d'années, elle est gérée par la communauté de communes « Norge et Tille » qui a décidé d'y aménager une plage privée en juin 2023. Une bonne idée ?

Les endroits de baignade naturels ne sont pas si nombreux dans la plaine dijonnaise et ses environs. La base nautique et son plan d'eau peuvent être fréquentés par plus de 5000 personnes les jours de grande chaleur. L'accès y est gratuit, sauf, depuis l'été dernier, pour une surface d'environ 500 m² sur les 2500 que comporte l'ensemble de la plage, où une vingtaine de personnes peuvent disposer d'un parasol et d'un transat pour la somme de 10 euros. Une décision du conseil de la communauté de communes qui est loin de faire l'unanimité... et la première année de fonctionnement est loin d'être concluante !

La décision frise le ridicule, aussi bien par le nombre de personnes concernées que par l'apport financier de cette concession au budget de fonctionnement de l'aménagement de ce plan d'eau... Dans cet espace naturel aménagé qui apporte un peu de détente et de rafraîchissement à des milliers — voire des dizaines de milliers — de personnes de juin à fin août, l'égalité de service public devrait être la règle.

Aux dires de Ludovic Rochette, le président de la communauté de communes, « la santé financière de cet organisme est bonne, avec très peu d'endettement » (*Le Bien Public*, 30 mars 2023).

Il y a certainement des aménagements à faire pour améliorer la qualité de cet espace public naturel très précieux : par exemple, la qualité de la plage elle-même, des tables de pique-nique et des arbres supplémentaires pour permettre au plus grand nombre de se protéger du soleil. Les arbres existants sont, pour la plupart, rabougris, voire en piteux état et n'offrent qu'une ombre symbolique prise d'assaut par les premiers venus. Et s'il fallait mutualiser davantage le coût de ces améliorations, il serait normal de mettre à contribution d'autres communes, entre autres celles du Grand Dijon dont les habitants peuvent profiter largement de ces aménagements.

Décidément, cette décision d'une plage privée n'est pas la bonne !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Interview dans les jardins partagés du Grand Chaignet

Qui a été à l'origine des jardins partagés du grand Chaignet à Quetigny ? À quelle date ? Comment cela s'est-il passé ?

Nicole : C'est la mairie qui les a mis en place. Il y a eu une réunion d'information et des stages de formation sur divers sujets : permaculture, aménagement de couches végétales (« lasagnes »), etc. Une association « senteurs et saveurs » a été constituée. L'inauguration a eu lieu en mai 2019. En même temps a été mise en place une station de compostage dont Loïc et moi-même étions les référents, avec deux autres personnes qui ont quitté les jardins. Depuis le départ de Loïc, je suis la seule référente.

Nadia : Au début, nous étions une quinzaine de personnes, et ce nombre est monté plus tard jusqu'à 24.

Il y a un an, à la suite de conflits au sein de l'association, le centre social « La Passerelle » a repris la gestion des jardins il y a un an. Nous avons constitué une association sans président, sans trésorier, ni secrétaire — tout le monde avait le même statut — et c'est devenu très compliqué, quand il y avait des litiges, de régler les problèmes sans autorité liée au statut. Certain·e·s des jardinier·e·s ne partageaient pas la charte des valeurs prévue aux jardins ; nous nous sommes donc tournés vers La Passerelle pour qu'elle prenne le relais, et retrouver le plaisir de jardiner, sans nous occuper de la gestion d'une association. .

Actuellement, les jardins sont tous occupés ?

Nicole : Aujourd'hui, nous sommes une quinzaine de jardiniers. Au début, la Mairie voulait faire une quarantaine de parcelles ; mais le jour de l'inauguration, n'étant pas assez nombreux, nous avons décidé de faire des parcelles plus grandes, entre 12 et 16 m². Et il s'est avéré par la suite

que c'était la bonne taille. Il y a encore des parcelles libres ; mais cette année, on a décidé de cultiver les parcelles libres en parcelles collectives.

Nadia : Nous avons aussi trois bacs en hauteur pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes ayant des difficultés pour se baisser. Il y a même une parcelle pour la crèche « Les Moussaillons » qui se trouve à deux pas des jardins.

Qui sont les jardinier-e-s ? Des personnes du quartier uniquement ?

Nicole : Au début, c'étaient exclusivement des riverains du parc du Grand Chaignet. Une cinquantaine de personnes ont dit être intéressées, mais sur les 50, beaucoup ne sont pas venues. On les a rappelées. Ensuite, le périmètre des candidatures s'est élargi.

Nadia : J'habite côté avenue du Château, et il y a tout près les jardins partagés des Huches ; mais ce sont de tout petits carrés, et il n'y avait pas d'espace convivial de rencontre. Ici, ça m'attirait beaucoup plus.

Catherine : J'habite place Albert Camus. Je cultive une parcelle aux jardins familiaux, j'ai l'intention de candidater pour un jardin ici, c'est très proche et pratique. Les jardins familiaux, c'est très bien ; mais il faut pouvoir les cultiver : 50 m² minimum, et jusqu'à 300 m² pour certains !

Comment vous-organisez-vous pour gérer l'espace collectif, par exemple pour les plants, le compost, l'eau, etc. ?

Nadia : L'objectif est d'avoir une gestion collective, mais ça n'est pas toujours simple à mettre en place. Au début, on faisait des ateliers collectifs, on fixait une date et on décidait ensemble ce qu'il y avait à faire. Mais les gens ne venaient pas forcément, par manque de temps ou par crainte de tâches à accomplir. C'est La Passerelle qui gère maintenant : achat d'outils, par exemple, qu'elle stocke et qu'on peut utiliser quand on veut. C'est pratique. Nous avons la chance d'avoir des plantes par la serre municipale.

Cette forme vous convient mieux que la gestion par une association ?

Loïc : Oui. S'il y a la moindre animosité, ce qui ne devrait pas être puisqu'on est dans un esprit de partage, c'est La Passerelle qui gère ; du coup ça dédouane les personnes qui se mettent en avant.

Nicole : Cela n'empêche pas l'échange des messages entre jardiniers, et c'est quelquefois « rock'n roll »... On a un groupe WhatsApp, ce qui permet de communiquer pour les rendez-vous, etc.

Nadia : Malgré cela, certaines habitudes ont la vie dure, et nous restons parfois les interlocuteurs ou cibles privilégiés des jardiniers qui ont connu l'ancien fonctionnement. Mais nous pouvons dorénavant réorienter les litiges vers La Passerelle. Il faut du temps et de la patience pour que tout se mette en place. Les jardins sont ouverts à tous, on n'empêche pas l'accès à qui que ce soit. Il y a parfois différents niveaux de compréhension, quelquefois des problèmes liés à la langue d'origine, ou encore des malentendus. On est dans le social, il faut faire avec. Mais c'est aussi une richesse.

Vous aviez des cotisations ?

Loïc : Pas au début. Après, nous avons décidé d'une cotisation de 5 euros annuels. Actuellement, nous payons 20 euros de cotisation à La Passerelle pour l'ensemble des activités du Centre social, dont celle des jardins.

Y a-t-il des intrusions dans les jardins, des vols ?

Nadia : Oui, l'année dernière il y a eu des moments où on nous a pratiquement tout volé ! Cette année, il y en a beaucoup moins...

Y a-t-il une solution à ça ?

Nicole : Non. Nous nous sommes cachées un soir pour surprendre les voleurs, mais on a mal calculé notre coup : le vol venait d'avoir lieu. On a demandé aux voisins d'être vigilants ; il y a eu des signalements à la police municipale, mais bon...

Loïc : Pourtant, à l'inverse des jardins municipaux, ici l'espace des jardins partagés est fermé. Chaque jardinier possède une clé.

Nadia : On a eu le signalement d'une riveraine qui a vu des personnes passer par-dessus le portail. D'autres se servant à travers la ganivelle... Mais nous donnons volontiers des légumes à qui en fait la demande.

Organisez-vous des fêtes, des moments conviviaux ?

Loïc : La première année, on a fait beaucoup de choses : repas communs, barbecues, et puis il y a eu le Covid, qui a ralenti — voire stoppé — nos activités, et cassé l'ambiance.

Nadia : de temps à autre, on se retrouve à La Passerelle qui organise ici aussi des moments conviviaux, des petites réunions à thèmes (vivre ensemble, règlement intérieur, séance de taille, de nettoyage des jardins, activités ludiques...).

Votre règlement intérieur est celui établi par La Passerelle ?

Loïc : On en avait un avant la reprise par La Passerelle, on l'avait fait évolutif, nous étions un peu dans un monde « Bisounours »... On s'est aperçu que ce n'était pas si simple. Certes, tout le monde ne peut pas avoir le même niveau d'investissement, mais on s'est aperçu que certains se contentaient de critiquer. Ça ne se passait pas bien, et c'est dommage.

Nicole : Certains n'ont pas compris qu'on cultivait naturellement dans un esprit permaculture et ont dit : « Nous, on continuera comme on a toujours fait ». Ils n'ont pas voulu évoluer dans le sens de l'esprit des jardins. Par exemple, on a eu beaucoup de mal à les convaincre de l'utilité du paillage. Maintenant, chacun fait ce qu'il veut. L'esprit initial projeté par la mairie au départ n'existe plus collectivement, même si quelques-uns continuent dans cet esprit.

Loïc : Ce qui est compliqué, c'est d'essayer de faire comprendre cet esprit à certaines personnes qui ne veulent rien entendre. Quand il y a de nouvelles personnes, on en parle. La Passerelle n'a pas repris pour mission la gestion de cet aspect des jardins.

Catherine : Pour des nouvelles comme moi, par exemple, qui viennent de l'étranger, chacune vient avec ses connaissances, ses manières de faire : « Moi, je faisais comme ça chez moi »... Mais au bout d'un moment, quand on voit que ça ne marche pas, on est obligé d'écouter les autres et de s'adapter !

Avez-vous suffisamment de végétaux pour pratiquer la permaculture, parce que la nature des sols ne s'y prête pas forcément ?

Nicole : On a quand même pas mal d'herbe, on a utilisé toute l'herbe des tontes accumulées depuis plusieurs années.

Loïc : En fin de culture, on laisse tout en place. Tout ce qui vient de la terre retourne à la terre. On ne bêche pas, on passe la grelinette deux fois dans l'année. On nous a aussi enseigné que dans la terre il y a des strates et qu'il ne faut pas retourner la terre, sinon elle meurt. Il y a un équilibre à trouver.

En permaculture on ne retourne pas la terre, on arrose moins, il y a moins de désherbage, pour conserver un sol plus vivant.

Nous avons à proximité une station de compostage. Nicole et moi nous en occupons avec deux autres personnes qui ont quitté les jardins. Des bacs sont mis à la disposition des habitant.es du quartier par la Métropole qui peuvent y déposer leurs déchets et récupérer le compost une fois par an lors du transvasement du bac de dépôt dans le bac de maturation.

Mais, faute d'information, les habitant.es ne viennent pas en chercher. De fait la station de compostage est sous-utilisée.

Le règlement intérieur interdit-il l'amendement chimique ?

Nicole : Oui, en principe... Pas de chimie ! Et même, à une époque, nous avions une tondeuse. Nous ne voulions pas d'engin à moteur pour avoir le calme et aussi respecter le voisinage. Il faut s'intégrer dans le lieu et respecter les riverains.

Et l'arrosage, comment ça se passe avec les restrictions d'eau ?

Nicole : On a toujours été dans l'esprit d'économie d'eau. Il y a des heures d'ouverture des robinets. Du fait du paillage, on n'arrose pas tous les jours. Et l'eau du robinet, ce n'est pas top à cause du chlore ; mais nous avons maintenant deux cuves de 1 m³ de récupération d'eau du toit de la pergola.

Êtes-vous satisfait-e-s de ces jardins et de votre expérience ?

Nadia : Oui, globalement ; je suis contente d'avoir rencontré des gens sympathiques et partagé cette expérience, et je peux aussi y venir avec mon chien, ce qui était un critère important pour moi.

Loïc : Il y a du plaisir à venir partager avec d'autres. Maintenant j'ai fait un peu le tour de l'expérience ; il faut dire que j'habite un pavillon pas loin, et que je dispose d'un potager. Il y avait des aspects qui m'agaçaient, certaines relations qui ne me plaisaient pas. Je suis resté jusqu'à ce que La Passerelle reprenne la gestion, je voulais que le projet continue.

Nicole : Lorsque la mairie nous a fait la formation au début, elle ne nous a pas prévenu.e-s qu'il faudrait gérer nous-mêmes et créer une association. Nous avons été surpris, mais on l'a fait quand même. On a pris une assurance, on a ouvert un compte en banque. Il y a eu une convention avec la municipalité concernant la mise à disposition du terrain pour 1 euro symbolique.

N'est-ce pas un peu frustrant pour vous de devoir déléguer votre gestion et votre organisation à La Passerelle ?

Nicole : Non, c'est plutôt un soulagement, même si on n'est pas toujours d'accord avec les responsables du centre social pour les jardins.

Loïc : Il y a eu des petites frustrations parce que certaines fois, La Passerelle a pris des décisions sans nous demander notre avis. Mais au total, nous nous sommes sentis moins encombrés par les conflits.

Si vous aviez été plus nombreux, vous auriez maintenu l'association du début ?

Loïc : si on avait été plus nombreux, on aurait eu aussi plus de difficultés. Difficile de faire accepter un règlement intérieur, par exemple.

Nadia : Les gens ne veulent pas forcément s'investir dans le bureau d'une association ; c'est toujours compliqué de trouver des membres investis et des bénévoles.

Nicole : Je me souviens, les responsables de La Passerelle nous ont dit : « Nous, on sait faire avec les gens »... Mais, au vu du résultat, ils se rendent compte que c'est plus compliqué, car quand les gens ne veulent pas, ils ne veulent pas. On verra...

Quand vous organisez une petite fête, vous invitez les gens du quartier ?

Nicole : Non, pas pour l'instant. Et si d'autres personnes veulent venir se joindre à nous, pas de problème... mais on ne fait pas de pub.

Nadia : On est suffisamment nombreux sur cet espace pour assurer une convivialité. Pour accueillir plus de monde, il faudrait occuper l'espace à l'extérieur des jardins, mais c'est tout à fait possible.

Avez-vous des projets pour améliorer, transformer, agrandir votre espace ?

Loïc : Là, nous sommes sous la pergola promise il y a quatre ans par la municipalité... J'ai bataillé pendant des années pour l'obtenir !

Le projet a finalement vu le jour après mon départ.

Nicole : Au début, j'ai été surprise par l'aspect de la pergola que j'avais imaginé plus romantique, plus petite et arrondie. Finalement, je m'y habitue et la trouve pratique.

Nadia : Nous ne savions pas si ce projet allait aboutir. C'est finalement la Passerelle qui a réussi à obtenir cet abri. Moi j'en suis contente, il est juste à côté de mon jardin et je peux laisser mon chien à l'ombre. Il manque un peu de déco et ce sera plus joli. J'ai déjà installé un tableau avec "la légende du colibri" qui représente bien l'esprit des jardins partagés selon moi.

Avez-vous de l'électricité dans les jardins ?

Tou-te-s : Non !

Avez-vous des contacts avec d'autres jardins partagés, par exemple celui des Huches ?

Nicole : On en a eu au début. La Passerelle nous a proposé des rencontres, mais c'était assez loin, et donc nous n'y sommes pas allé·e·s.

Loïc : À un moment, la mairie nous a demandé si nous voulions être rattachés au jardin des Huches. Nous avons refusé, ayant suffisamment de problèmes sur notre espace. Aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment de contact avec ce jardin. À une époque, on s'était rapproché des jardins familiaux pour avoir des prêts de matériel. Les responsables de ces jardins ne l'ont pas souhaité, au vu des difficultés rencontrées à l'occasion de tels prêts.

Merci à vous quatre pour votre accueil et vos réponses à nos questions !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Arnault et Coluche : même combat ?

Trente-huit ans après l'appel de Coluche à la radio (« si y a des gens qui sont intéressés pour parrainer une cantine gratuite qu'on pourrait commencer par faire à Paris... »), la belle aventure des Restos du Cœur semble tourner au drame.

Le dimanche 3 septembre, sur TF1, le président de l'association, Patrice Douret, adresse un appel à l'aide aux « forces politiques et aux forces économiques ». Sur un ton grave, il affirme que jamais les Restos n'ont aidé autant de monde (1,3 million de personnes de janvier à août 2023 contre 1,1 million pour toute l'année 2022), et qu'en même temps « les digues sont en train de lâcher » en raison de l'inflation (touchant les denrées, l'électricité, les transports...) et de l'augmentation de la précarité. Son association affiche un déficit 35 millions d'euros, devra limiter le nombre de ses bénéficiaires et ses rations, et pourrait « mettre les clés sous la porte d'ici trois ans » si rien n'est fait.

Très inquiet, mais loin de paraître résigné, il se montre revendicatif, demandant « des réponses concrètes, précises, immédiates, et le lancement d'un plan d'urgence alimentaire ».

Les Français sont émus... Ils s'accordent à penser qu'il est important que le problème soit ainsi exposé au grand jour.

Mais comment ne pas être affligé par la récupération éhontée de ces propos par des « élites » jusque-là bien peu soucieuses de solidarité ?

Aurore Bergé, ministre des Solidarités, s'est empressée de débloquer (le même dimanche) 15 milliards d'euros (dont 10 étaient déjà prévus, a tempéré Patrice Douret). N'aurait-elle pas pu, avec le gouvernement, prendre auparavant des mesures concrètes pour assurer un revenu décent aux personnes en situation de précarité, ou — on a envie de rêver — pour les en sortir ? Les « restos » n'existent que pour compenser les inégalités croissantes depuis l'appel de Coluche !

Surtout, une indécente course aux médias a été lancée par le détenteur de la deuxième fortune du monde (selon Forbes : 212,7 milliards d'euros), Bernard Arnault, qui n'avait guère montré jusque-là son sens de la solidarité et qui a envoyé le surlendemain son fils Antoine au siège des Restos signer avec tambours et trompettes un chèque de 10 millions d'euros, accompagné par la ministre. Celle-ci a trouvé tout à fait normal de conclure ses remerciements par ces mots « C'est ensemble, unis, que notre pays est plus fraternel. » Cher·e·s lect·eur·rice·s, séchez vos larmes !

D'autres milliardaires se sont pris au jeu, déboursant à leur tour quelques fifrelins en convoquant la presse.

Allez savoir pourquoi, beaucoup de nos compatriotes n'ont pas apprécié cette séquence. Les gens sont méchants !

Ah oui, nous allions l'oublier... La députée LFI Danièle Obono a aussi donné son avis, que nous allons reprendre en conclusion :

« Si Bernard Arnault payait sa juste part d'impôt et si vous aviez mis en place la taxation des ultra-riches que nous proposons depuis 6 ans, vous n'auriez pas eu besoin d'en appeler à leur charité, ni de les en remercier, car il y aurait moins de bénéficiaires aux Restos du cœur ». Nous vous laissons réfléchir sur ces propos.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

À propos des vendanges : le "village de la honte"

Traditionnellement, les vendanges, malgré la dureté du travail, sont considérées comme un événement important et fêté sur la côte bourguignonne comme un sympathique moment de convivialité et de solidarité.

Malheureusement, cette année, de grosses difficultés d'hébergement sont apparues en Côte d'Or pour une partie des 25 à 28 mille saisonniers venus, parfois de très loin, pour récolter le raisin. En effet, une réglementation récente, qui a pour but louable de donner des conditions d'hébergement décentes aux saisonniers, fait que beaucoup d'employeurs ne sont plus en mesure de loger leurs ouvriers et ne peuvent même plus les accueillir sous tente sur leurs terrains. Ainsi, l'année dernière, beaucoup venaient avec leur matériel de camping, voire leur fourgon, et s'installaient sur des terrains privés ou publics avec l'accord des propriétaires et des maires dans des conditions extrêmement précaires et indignes, qui n'ont pas été sans poser des difficultés dans certains endroits.

Cette année, la préfecture a émis un arrêté prohibant le camping pour les saisonniers et le fait appliquer, fidèle à sa rigueur répressive, avec des drones et des gendarmes. Interdire des conditions de logement précaires est tout à fait respectable, mais il faut trouver des solutions qui soient meilleures.

Or, si on en croit *Dijoncter.info*, « des domaines délèguent à des prestataires de service l'embauche d'équipes véhiculées par centaines dans des Flixbus immatriculés en Pologne et Bulgarie et dans la soute desquels sont improvisées des couchettes de fortune ». Ailleurs,

à Morey-Saint-Denis, une autre « solution » a été inventée : la création d'un village éphémère, à titre expérimental, sur un terrain privé.

La CAVB (Confédération des Appellations et des Vins de Bourgogne), avec les maires de Chambolle-Musigny, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis et avec la préfecture, ont signé une convention où l'État finance 80 % des coûts (23 424 €) pour mettre en place ce village éphémère.

Celui-ci consiste à laisser s'installer dans des tentes environ 75 personnes, dans un pré, encore garni du crottin des chevaux qui y ont pâturé, entouré par des clôtures encore électrifiées par endroits, gardé par un vigile, et où sont installés des sanitaires et un coin restauration. Le tout pour une somme de 8 € la nuit, parfois prise en charge par les employeurs. Il faut signaler que les sanitaires ne sont ouverts qu'à partir de 17 h et sont fermés la nuit. L'eau qui les alimente, amenée par un camion-citerne, n'est pas potable. Des bouteilles d'eau sont disponibles sur le "village".

Certains vendangeurs l'appellent "le village de la honte". En effet, on ne peut pas dire que le confort soit amélioré par rapport aux conditions antérieures ; sa localisation oblige les vendangeurs à utiliser un véhicule pour aller au travail et en revenir ; cela ressemble plus à un camp qu'à un village. Mais, d'après la presse locale, les inventeurs de cette solution espèrent la développer l'année prochaine... On peut pour le moins s'étonner que ce soit la puissance publique qui finance ce qui devrait revenir aux employeurs. Les domaines (dont certains, à Morey justement, appartiennent à Bernard Arnaud et François Pinault) devraient pouvoir mettre leurs installations aux normes ou trouver des solutions pour loger dignement leurs saisonniers, ils en ont les moyens !

Ces conditions de logement indignes ont entraîné un début de mobilisation, avec distribution de tracts (dont certains en anglais) et collage d'affiches, qui a été relayée par le syndicat Solidaires 21, mais sans déboucher sur des actions concrètes.

https://dijon-actualites.fr/2023/09/15/vendanges-le-village-de-la-honte-pour-de-nombreux-vendangeurs/?utm_source=pocket_saves

https://dijoncter.info/pour-briser-l-isollement-et-nous-appropriier-collectivement-nos-saisons-viticoles-4931?utm_source=pocket_saves



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Procès de 7 jeunes de XR à Dijon : c'est TOTAL qui devrait comparaître !

Mercredi 16 août, 7 militant·e·s d'Extinction Rebellion (XR) étaient convoqué·e·s au tribunal correctionnel de Dijon.

Motif de cette convocation : une action de désobéissance civile non violente.

Le 10 mai dernier, ils ont projeté de la peinture sur la façade de 3 agences de la BNP et mis de la colle dans les distributeurs, les mettant quelques heures hors service.

8 personnes ont alors été arrêtées, et placées en garde à vue. L'une a été relâchée au bout de quelques heures, les 7 autres ont été perquisitionnées, emmenées chez elles mains attachées dans le dos, sous le regard médusé de leurs voisin·e·s. Elles ont été déférées au tribunal judiciaire le lendemain. Après une deuxième nuit en cellule, un transfert menottes aux mains et 5 heures d'attente au tribunal — en cellule à nouveau —, ces militant·e·s non violent·e·s ont appris leur contrôle judiciaire avec pointages au commissariat de Dijon, et l'interdiction de se côtoyer les un·e·s les autres jusqu'au procès fixé le 16 août, en plein cœur des congés d'été. Ils et elles ont passé 42 heures en détention.

Pourquoi cette action ?

Les militant·e·s ont ciblé BNP Paribas (11ème financeur mondial d'énergies fossiles) car, avec la Société Générale et le Crédit Agricole, cette banque finance notamment les projets de TotalÉnergies dont EACOP*** (voir [Lettre n° 25 p. 45](#)) : forages de 400 puits de pétrole aux abords du Lac Alberta, et construction d'un oléoduc de 1440 km, chauffé à 50°, qui, s'il est construit, balafre des écosystèmes et villages d'Ouganda et de Tanzanie. Ce projet inclut l'expropriation de 100 000 personnes de leurs terres. Ce projet est à la fois destructeur de la

biodiversité et du vivant, mais aussi des sociétés humaines concernées, avec le lot de migrations qu'il va entraîner.

Cette action s'inscrivait dans une action nationale de dénonciation. La peinture noire projetée symbolise le pétrole, et reflète l'état de propreté réelle des investissements — revendiqués « verts » (greenwashing) — de BNP.

Au moment de l'action, l'une des agences de la BNP était surveillée par la police, qui a attendu que les activistes agissent pour les interpeller. Dans les autres cas, ce sont les caméras de surveillance qui ont servi à appréhender les jeunes non violent·e·s.

Le procès et la réponse judiciaire

Le 16 août, alors que peu de monde se presse dans les rues de Dijon, il y a foule devant le tribunal dès 11 h 30 pour soutenir les 7 personnes convoquées à 13 h 30. Des prises de parole de différentes organisations et collectifs ont lieu, dont celle très remarquée de Julia Steinberger, co-autrice principale du volet 3 du dernier rapport du GIEC, témoin à l'audience. Elle rappelle avec force ce que le GIEC martèle depuis la sortie du rapport : du fait des activités humaines, nous sommes définitivement sortis de la période (Holocène) où les conditions climatiques idéales pour la vie des humain·e·s sur terre (et de nombreux autres êtres vivants) étaient réunies. Il faut arrêter tout nouveau projet d'extraction d'énergie fossile ! C'est la seule solution pour reprendre la main, et on sait qu'il existe des solutions alternatives à ces énergies fossiles.

Les membres d'Extinction Rebellion avaient préparé une cantine à prix libre et un événement artistique où des Red Rebels ont défilé en silence après les prises de parole, symbolisant le sang de tous les êtres vivants, celui qui nous unit entre espèces.

Le procès des 7 a commencé à 17 h 30 et a duré 3 heures.

Après le rappel des faits, les jeunes prévenu·e·s ont pris la parole pour expliquer leurs motivations. Leur émotion était vive et s'est ressentie à travers leurs récits.

Parmi les témoignages, celui de Lucie Pinson — fondatrice de Reclaim Finance et Prix Goldman 2020 (équivalent du prix Nobel de l'environnement) — par vidéo, qui a présenté les liens entre la BNP Paribas et le financement des énergies fossiles.

Concernant le jugement, les avocats des prévenus ont obtenu satisfaction pour une partie importante de leurs demandes : refus du préjudice moral pour la BNP, requalification de l'infraction en contravention pour dégradation légère (à la place de dégradation lourde).

"Les Sept" ont écopé d'amendes avec sursis de 1 000 à 1 500 euros, mais avec dispense de casier B2. Néanmoins, les activistes ont été jugé·e·s coupables, et 3 d'entre elles devront payer 6 700 euros de dommages et intérêts et frais d'avocats à la banque pour les dégradations légères à la peinture place Darcy.

Changer ou disparaître

Ces jeunes militant·e·s ont fait ou font des études, travaillent, et rien ne les prédestinait à se retrouver au tribunal... sauf que devant l'urgence climatique, après avoir essayé les marches climat, les pétitions, les actions en justice, ils/elles ne peuvent que constater l'inaction des politiques et leur complicité avec les grands groupes qui bousillent la planète.

C'est pourquoi des mouvements comme Les Soulèvements de la Terre, XR et d'autres, composés principalement de jeunes qui refusent un avenir mortifère, engagent un bras de fer courageux avec le pouvoir dont la réponse est tout sauf à la hauteur de leurs attentes. Il leur réserve même un traitement policier et judiciaire qui vise à les présenter comme des

délinquant·e·s, voire des terroristes, ce qui fut le cas pour les actions anti-bassines : lire [ici](#) le témoignage d'une des personnes gardées à vue dans l'affaire Lafarge, et séquestrée dans le 4ème sous sol de la sous-direction antiterroriste à Levallois.

Les militant·e·s de XR indiquent que tant que leurs revendications ne seront pas appliquées, ils continueront à agir de manière non violente, pour un monde viable.

Une cagnotte en ligne reste ouverte (<https://www.cotizup.com/xr-dijon-vs-fossiles>) pour leur permettre de financer leurs frais de défense.



La Lettre

n° 26

octobre 2023

Une enquête de l'association des élus locaux d'opposition

L'association nationale des élus locaux d'opposition (AÉLO), a mené, au 1^{er} trimestre 2023, une enquête auprès des élu·e·s minoritaires, toutes tendances politiques confondues. 494 élu·e·s (dont ceux de *Réinventons Quetigny*) ont répondu au questionnaire. Le moins qu'on puisse dire est que la démocratie locale a encore de sérieux progrès à faire.

Qui sont les participants à cette enquête ?

- Les hommes sont majoritaires (57 %)
- Les 2/3 sont élus depuis 2020
- Les cadres (36,4 %) et les retraités (32,5 %) sont les plus nombreux
- Les répondants étaient élus de villes de moins de 3 500 habitants (31,7%), de villes moyennes de 3 500 à 10 000 habitants (36,8 %) et de villes plus grandes (31,5 %).

Les élus minoritaires n'occupent que 20 % des sièges du fait de la sur-représentation des listes majoritaires qui bénéficient d'une prime de 50 % des sièges du conseil municipal.

Des conditions d'exercice et de communication dérisoires

Moins de la moitié (42,9 %) disposent d'un local, et ce d'autant moins souvent que la commune est petite. Plus du tiers (72,6 %) ne disposent d'aucun équipement informatique et 66,5 % n'ont pas d'adresse électronique « municipale ». Seulement 13,9 % déclarent bénéficier d'une indemnité. A Quetigny aucun conseiller d'opposition ne touche d'indemnité.

La quasi-totalité (91,1 %) ont pour seul moyen la tribune traditionnelle dans le bulletin municipal et pour un maximum de 2000 signes pour 76,8% d'entre eux, et seuls 11,3% peuvent publier sur les réseaux sociaux de la commune. À Quetigny, aucune des propositions des

conseillers minoritaires pour élargir ces droits n'ont été acceptées. La seule ouverture faite a été d'inclure en novembre 2020 quelques lignes d'explication de vote dans les PV du conseil municipal, ouverture refermée sans aucune raison trois mois après. Il a fallu attendre une nouvelle loi pour obliger le Maire en septembre 2002 à accepter cette disposition élémentaire.

Une opposition exclue des décisions importantes

Les conseils municipaux ne sont pas les lieux des véritables décisions, mais les chambres d'enregistrement de décisions prises ailleurs ; dans les réunions de liste majoritaire, dans les réunions du bureau municipal ou dans des réunions encore plus restreintes. Seuls 4,5 % des élus d'opposition ont été régulièrement invités dans des comités de pilotage sur des projets structurants. À Quetigny, les élus d'opposition n'ont jamais été invités à participer aux décisions importantes tout comme ils ont été écartés de toute représentation (écoles, commissions diverses hors commissions municipales institutionnelles, etc.)

Des relations difficiles avec les maires

La note moyenne attribuée par les élus à ces relations est de 2,4/10, un peu plus élevée dans les plus grandes villes. Seulement 7,8 % des répondants au questionnaire se sont vu attribuer une mission par leur maire, le plus souvent occasionnelle. Un tiers des élus minoritaires disent avoir engagé des actions en justice contre leur maire pour non-respect du code des collectivités locales, diffamation, abus de pouvoir ou prise illégale d'intérêt.

Des conseils municipaux peu inclusifs

Si l'accès au public du conseil municipal s'est élargi avec la diffusion audiovisuelle des séances (37,6 % en moyenne et 62,3 % dans les grandes villes), les élus minoritaires soulèvent nombre de difficultés :

- 73,4 % considèrent que les délais de transmission des dossiers sont trop courts
- 91,2 % estiment que les maires ne les écoutent pas
- les ajouts à l'ordre du jour sont refusés (83,6 %)
- les amendements aux délibérations proposés en séance ne sont pas soumis au vote (81 %)

Le fonctionnement du conseil municipal a été noté à 3,1/10

Et les commissions municipales ?

Elles ont obtenu la note de 2,8/10. Si les élus minoritaires sont représentés dans 68 % des cas, la présidence ne leur est jamais attribuée et la vice-présidence seulement dans 2,8 % des cas. Les commissions ne favorisent pas les échanges constructifs (75,1 % des répondants) et ne permettent pas une approche prospective sur les grands projets.

À Quetigny, les débats en commission sont plutôt sereins et peuvent être constructifs, mais ne sont jamais les lieux de prospective sur les projets structurants, les décisions étant déjà prises ou en train d'être prises ailleurs.

Une démocratie participative très peu développée

Les élus font état de quelques progrès, timides, essentiellement dans les villes les plus importantes :

- des budgets participatifs : 17,6 % en moyenne et 37,8 % dans les grandes villes
- des conseils de quartiers : 22,8 % dans l'ensemble et 44 % dans les plus grandes villes

- des conseils citoyens (type conseil économique et social) : 9,4 % en moyenne et 20,3 % dans les villes importantes
 - des consultations locales : 17 % pour l'ensemble et 23,2 % dans les plus grandes villes.
- « Selon ces mêmes élus, la proposition qui revient le plus fréquemment pour améliorer la démocratie participative porte sur les nécessaires consultations des habitants de la commune, en particulier autour des projets structurants. En seconde position, c'est le développement de conseils de quartiers qui apparaît prioritaire. C'est au budget participatif que revient la troisième marche du podium. Viennent ensuite les réunions publiques, les conseils des sages, les plateformes collaboratives, les conseils des jeunes... » (bilan page 7, [lire ici](#)).

La ville de Quetigny paraît en deçà de ce constat : aucun budget participatif, aucun conseil de quartier, aucun conseil citoyen, des consultations locales très marginales sans impact sur les décisions importantes (par exemple sur le nom de la médiathèque, questionnaire sur le sport, réunions de quartiers).

Deux projets de consultation sont prévus, l'un sur le devenir du bâtiment de l'ancien centre social, l'autre sur l'aménagement de la plaine des Aiguisons. Il n'est pas trop tard pour en organiser une troisième sur l'espace de l'ancienne crèche.

Nous souhaitons que ces consultations soient organisées de manière que les habitants puissent s'approprier le ou les projets et surtout que les propositions exprimées soient réellement entendues et reprises dans les décisions.

Résultats complets de ce questionnaire et son analyse par leurs auteurs [en suivant ce lien](#).



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

L'écroulement de la Françafrique

Le 24 septembre dernier, Emmanuel Macron a déclaré devant deux journalistes TV qu'après échange téléphonique avec le Président nigérien Bazoum, il rappelait à Paris notre ambassadeur "assiégé" dans sa chancellerie depuis le coup d'État du 26 juillet ; il précisait que les 1 500 soldats français de l'opération Barkhane au Niger allaient se retirer avant la fin de l'année. Il abandonne ainsi le président sans doute le plus "fréquentable" du Sahel à son triste sort.

Le même Macron avait pourtant affirmé, au lendemain de la prise du pouvoir le 27 juillet par le général Tchiani, son soutien à l'ultimatum de la Cedeao (Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest) annonçant un recours à la force des voisins du Niger contre les putschistes... qui n'a eu aucune suite. La droite (Roger Karoutchi, Bruno Retailleau) n'a pas de mots assez durs pour déplorer "l'échec de l'opération Barkhane" et "l'effacement de la France en Afrique".

Cette palinodie confirme l'accélération d'une lente agonie : celle de la **Françafrique**, qui avait fait les beaux jours de la Ve République.

Si le terme avait été employé pour la première fois par dès 1945 par le journaliste Jean Piot, il s'incarna sous de Gaulle et Pompidou dans les personnalités de deux "serviteurs de l'ombre" de l'un et l'autre présidents : le polytechnicien-homme d'affaires-espion Pierre Guillaumat, président d'Elf, et surtout Jacques Foccart (*derrière le Général sur la photo*), "secrétaire général aux affaires africaines et malgaches" de 1959 à 1974.

Foccart, homme de l'ombre, artisan du Franc CFA, chef *de facto* des diplomates et officiers français en Afrique, truqueur d'élections, faiseur de rois, empoisonneur de candidats, ordonnateur de fonds secrets, barbouze en chef... était dévoué au point de prendre *seul* des décisions "extralégales" pour ne pas "mouiller" le Président, espérant être "remercié" après coup (d'une manière ou d'une autre, en fonction du résultat) !

De Gaulle, porté au pouvoir par la crise algérienne, avait eu l'habileté de rester dans l'esprit de la "loi-cadre Defferre" de 1956 qui permettait, en pleine décolonisation, le maintien des

frontières tracées par les puissances européennes en Afrique et celui d'une tutelle politique exercée sur l'"Union française". Il allait même un peu plus loin que la IV^{ème} République en accordant le statut d'États aux membres de la "Communauté" fondée en 1958. Défenseur affiché et paternaliste de la l'œuvre de la colonisation, nationaliste rusé, il s'appuyait sur des élites africaines — certes indépendantistes mais imprégnées de culture française — pour maintenir un assujettissement de fait de ses anciennes colonies, accompagné d'avantages économiques substantiels pour la France. Des hommes d'État d'envergure (Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire, Senghor au Sénégal) avaient accepté de "jouer le jeu". Seul Sékou Touré, en Guinée, avait courageusement rompu avec l'ancienne métropole.

"L'aide au développement" était une réalité, mais elle s'accompagnait de très lourdes contreparties, comme le contrôle des gisements d'uranium par le C.E.A. au Niger, cruciaux en cette période de course aux armements nucléaires et d'accroissement des dépenses énergétiques. Selon les États, les hydrocarbures (Congo, Gabon), le cacao (Côte d'Ivoire), le coton (Mali), le bois (Cameroun), l'arachide (Sénégal)... assuraient des débouchés aux jeunes États et de substantiels profits aux capitalistes français, dans une économie de prédation. Il ne faut certes pas surestimer la part de nos importations venues d'Afrique (passées de 10 % à moins de 5 % dans les 65 dernières années), mais le copieux excédent commercial de l'ancien colonisateur envers l'Afrique et les profits considérables réalisés sur place par les entreprises françaises témoignent du maintien de la sujétion pendant des décennies.

Sur le plan politique, les gouvernements français n'ont cessé depuis 60 ans de se poser en chantres de la démocratie en Afrique. Cela ne les a pas empêchés d'y mener de multiples opérations barbouzardes (affaire Ben Barka au Maroc, exactions du mercenaire Bob Denard au Zaïre), d'y piller les ressources pétrolières (affaire Elf, avec André Tarallo, dans tous les pays du golfe de Guinée), d'y soutenir des présidents traficoteurs de constitutions (Idriss Déby au Tchad), de préserver en France les biens mal acquis de leaders africains (Paul Biya au Cameroun, Omar Bongo au Gabon) ou de reconnaître des élections notoirement volées par les autorités (Félix Tshisekedi au Congo, Faure Gnassingbé au Togo, Ali Bongo au Gabon), et en retour de percevoir des fonds secrets pour des partis politiques (citons encore la dynastie Bongo). En 1981-82, Jean-Pierre Cot, ministre de la Coopération, avait semblé vouloir réorienter la politique française en Afrique vers le "co-développement", mais fut contraint à la démission par François Mitterrand. Beaucoup de points restent à éclaircir, par ex. l'assassinat (au Burkina Faso) de Thomas Sankara par son rival Blaise Compaoré en 1987 (première cohabitation, quand Foccart reprenait du service auprès de Chirac) ; pour le journaliste Antoine Glaser, la France qui ne pouvait supporter ni une politique économique divergente, ni une alliance Sankara-Kadhafi, "était informée et a laissé faire".

Pourquoi ce double jeu ? La France bénéficie, dans ses anciennes colonies, de bases militaires permanentes, d'une monnaie supranationale (le franc CFA) qui lui profite, d'une influence culturelle avec la francophonie et la "coopération", et de toute sorte d'institutions qui vont bien au-delà de simples rapports économiques privilégiés.

Les populations africaines ont peu à peu compris que la France, loin de les aider à se développer, a mené ses anciennes colonies à l'impasse. Au Mali, au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée et au Gabon, les Français ont déjà été poussés vers la sortie par des juntes hostiles.

Depuis 60 ans, la discrète cellule africaine de l'Élysée a poursuivi dans l'ombre du 2 rue de l'Élysée (ancien quartier général de Foccart) ses travaux, cornaquée par René Journiac sous

Giscard, Guy Penne puis "Papamadi" (Jean-Christophe M.) sous Mitterrand, Michel Dupuch (émule de Pasqua) sous Chirac, Robert Bourgi sous Sarkozy, Hélène Le Gal sous Hollande, et, sous Macron, Franck Paris, son camarade de promotion à l'E.N.A. (*écoutant ses consignes sur la photo*) qui vient d'être "remercié" après ses piètres exploits dans la lutte contre le djihadisme (priorité absolue de Macron). Cette cellule a cependant perdu une grande partie de ses effectifs et de son pouvoir... d'influence ? de nuisance ? Mais les réseaux d'hommes de l'ombre liés aux milieux financiers sont toujours là, défendant les intérêts du capitalisme français face aux Russes et aux Chinois, sans forcément travailler directement pour l'exécutif.

Aujourd'hui, la France est "sur le reculoir"... Elle a tenté depuis une vingtaine d'années de mener dans le Sahel une politique de lutte contre l'islamisme terroriste, appuyée sur ses forces militaires. C'est, bien sûr, une question de politique intérieure après les attentats qui ont ensanglanté notre pays, mais pas seulement : les différents gouvernements français, depuis la calamiteuse intervention de Sarkozy en Libye (2011) — liée à la question des fonds de la campagne présidentielle de 2007 —, ont cru pouvoir jouer encore en Afrique le rôle de gendarme... mais, visiblement, les Africains ne veulent plus le lui déléguer. Leur constat est implacable : Paris a soutenu pendant des décennies des brigands-autocrates comme les Bongo, et s'avère incapable de défendre un dirigeant estimable comme Bazoum. Comment s'étonner qu'ils se méfient des arrières-pensées de l'opresseur séculaire, soutiennent des putschistes anti-français et cherchent des soutiens ailleurs sur la planète ?

Le dernier — et spectaculaire — "retour de flamme" d'un peuple africain envers notre pays a eu lieu le 2 février 2013 au Mali ("journée la plus importante de ma vie politique" a dit François Hollande), au moment du lancement de l'opération Serval. Depuis, la France se voit contrainte par des populations locales de plus en plus hostiles de retirer peu à peu ses billes du continent. L'avenir de la Françafrique n'apparaît pas très brillant !

Quatre vidéos pour illustrer les péripéties de la Françafrique :



Paris 1959 (11:31)



Ouagadougou 1986 (2:12)



Bamako 2013 (2:09)



Niamey 2023 (3:00)

Quatre livres pour approfondir :

Thomas BORREL, Amzat BOUKARI-YABARA, Benoît COLLOMBAT, Thomas DELTOMBE,
L'Empire qui ne veut pas mourir, Seuil 2021

Pascal AIRAULT, Jean-Pierre BAT, Françafrique, opérations secrètes et affaires d'État, Tallandier 2019

Antoine GLASER, Africafrance : quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu, Fayard 2014

François-Xavier VERSHAVE, Françafrique, le plus long scandale de la République, Stock 2003



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

Plus que jamais, notre soutien au peuple ukrainien

L'agression impérialiste menée par le dictateur Poutine et son régime a fait basculer l'Europe et le Monde dans une nouvelle période lourde de fractures nouvelles entre les nations et de menaces au sein des régimes démocratiques eux-mêmes. En piétinant le droit international, certes imparfait mais le seul existant, en brandissant la menace de l'arme nucléaire, en pratiquant le mensonge permanent, il provoque un désordre mondial dont les peuples et les populations les plus fragiles sont les premières victimes.

Face à cette agression que l'on croyait tellement improbable, voire impossible, avant février 2022, le peuple ukrainien se bat héroïquement pour sa survie et son territoire dont les frontières ont été formellement reconnues et garanties, en 1994, par les grandes puissances, y compris la Russie. Il refuse de se retrouver à nouveau sous l'emprise de la Russie, asservie par le régime néofasciste formaté par Poutine et ses « amis » maffieux à la suite de l'implosion de l'URSS, pour construire son avenir indépendant et démocratique.

En s'opposant aux prétentions impérialistes de ce régime dictatorial, il défend d'abord sa liberté, mais aussi celle de l'Europe dont la construction difficile se trouve de surcroît menacée par les replis nationalistes opérés par certains pays, et latents dans beaucoup d'autres.

Après plus d'un an et demi de guerre meurtrière, au moment où les soutiens à l'Ukraine commencent à douter ou s'interroger sous la lassitude et l'usure du temps, notre solidarité avec le peuple ukrainien ne doit pas faiblir. Au contraire, notre soutien doit s'amplifier pour que la victoire de ce peuple martyr puisse être :

- Un puissant avertissement aux petites et grandes puissances qui lorgnent sur le territoire et la liberté de leur voisin,

- Un coup d'arrêt au chantage nucléaire et aux candidatures potentielles à ce type d'armement en même temps qu'une relance du désarmement à la surface de la planète,
- Un point de départ pour la refonte de nos institutions internationales incapables, à ce jour, d'empêcher ces folies meurtrières, en Ukraine et ailleurs.

Maintenir et amplifier notre soutien, y compris militaire, au peuple ukrainien n'est pas se contenter d'une démarche pacifiste, certes salutaire mais incapable aujourd'hui d'enrayer l'agression de Poutine. Ce n'est pas davantage cautionner les exactions actuelles ou passées des impérialismes occidentaux qui n'ont, pour certaines, rien à envier à celles de l'armée russe. C'est affirmer clairement notre solidarité avec tout un peuple en lutte pour son droit à construire son avenir librement.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 26

octobre 2023

LE COIN DES ENFANTS

Le mot de Zoé

LE MOT

Je cherche un mot vaste et chaud
Comme une chambre
Sonore comme une harpe
Dansant comme une robe
Clair comme un avril
Un mot que rien n'efface
Comme une empreinte dans l'écorce
Un mot que le mensonge ne séduit pas

Un mot pour tout dire
La mort, la vie
La peur, le silence et la plainte
L'invisible et le doux
Et les miracles de l'été
Depuis si longtemps je cherche
Mais j'ai confiance en vous :
Il va naître de vos lèvres.

Jean-Pierre Siméon

Qui n'a pas songé à soulever la poussière des siècles afin de mieux saisir le poids, la couleur, la vibration des mots échangés, transmis depuis la nuit des temps de génération en génération, ce qui participe à la trame et même au corps de nos pensées, de nos émotions ? Comme chaque époque a su heureusement inventer et proposer au futur de nouveaux vocables, chacun a une histoire et s'amuse des variations, des précisions de sens à lui accordées par nous tous... Parfois, ils en rient ensemble.

Sur le chantier, Zoé eut en effet la possibilité de pratiquer l'hindi grâce à un éléphant indien, l'inuit grâce à un lièvre arctique, le nahuatl grâce à un coyote mexicain, le tupi grâce à un faucon brésilien, le wolof grâce à un lion mauritanien. Quelle chance !

Relisant le tableau, je me rends compte que ce malicieux Zoé y a bien involontairement (?) glissé une erreur de taille ! Laquelle ?

Je te confie la réponse en utilisant un code secret sécurisé pour ne pas créer d'incident diplomatique avec qui que ce soit :

12/1-16/15/21/20/9/14/5-5/19/20-21/14-16/12/1/20-4/5-12/1-3/21/9/19/9/14/5-17/21/5/2/5/3/15/9/19/5. Tu as trouvé ?

Laisse-toi surprendre par les mots qui fleurissent en toi pour dessiner ton propre paysage, ton propre voyage, ton propre visage.

Écoutons le silence mouvant des poètes qui seuls, comme les enfants, savent percevoir et dire l'indicible.

« Nous cheminons vers le sens dans la mesure où nous habitons en poète sur la terre ».

F. Hölderlin.